

L'honorable M. DANDURAND: Dans ce cas, je propose que nous nous dispensions de l'étude en comité, et que le bill soit lu une troisième fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu une troisième fois et adopté.)

Le Sénat s'ajourne à demain, à 11 heures du matin.

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK.

Mercredi, 13 avril 1927.

La séance est ouverte à 11 heures du matin.

Prières et affaires courantes.

LA REGIE INTERNE DU SENAT

BUDGET

L'honorable M. BEIQUÉ: Avant que nous passions à l'ordre du jour, me sera-t-il permis de rappeler une idée qu'émettait hier le très honorable sénateur d'Ottawa (le très honorable sir George E. Foster) relativement à une retouche qu'a subie le rapport du comité de la régie interne et des comptes imprévus. Je ne trouve pas à redire à ce qui s'est fait hier; ils s'agissait d'une somme peu importante et je n'ai aucune intention de la critiquer. Cependant, je me demande s'il ne conviendrait pas de modifier notre règlement et de prescrire qu'aucune somme ne sera distraite du budget dont le Sénat dispose, si ce n'est à la suite et en conformité d'un rapport du comité de la régie interne et des comptes imprévus, et après une étude complète par ce comité. Je suis d'avis que les deux leaders de cette Chambre pourraient examiner si le règlement ne devrait pas être retouché dans ce sens-là dès les premiers jours de la prochaine session.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, l'idée de mon honorable ami m'agréée assez. Il y a de quinze à vingt ans, le Sénat a pris une décision au même effet. Depuis quelque temps, il était parfois saisi de motions tendant à varier les conclusions des rapports du comité de la régie interne. C'était ouvrir la porte à des sollicitations tout à fait malséantes. Le Sénat ayant manifesté sa volonté, l'affaire fut réglée d'un commun accord, sans avoir recours à un règlement.

Si la présente proposition trouve faveur aux yeux des honorables sénateurs je prierai M. le greffier de bien vouloir la noter et nous la rappeler à l'ouverture de la prochaine session afin que nous puissions nous prononcer.

LA CONFERENCE IMPERIALE DE 1926

SUITE DU DEBAT

Le Sénat continue la discussion, ajournée hier, sur l'interpellation de l'honorable M. Griesbach:

Appelant son attention sur le rapport de la conférence impériale de 1926, et demandant au ministère dans quel sens et dans quelle mesure il se propose de donner suite à ce rapport.

L'honorable F.-L. BEIQUÉ: Honorables messieurs, mon intention est de prendre quelques-uns de vos instants afin d'analyser le résultat des travaux de la dernière conférence impériale. Cette analyse nous permettra, je crois, de mieux saisir l'étendue et l'importance du champ qu'embrasse le rapport de la commission des relations interimpériales, de mieux comprendre de quelle manière remarquable et propre aux hommes d'Etat toute l'affaire s'est traitée.

Rédigé et signé par lord Balfour, à titre de président, le rapport de la commission des relations interimpériales a trop d'importance pour que le Sénat et les Communes négligent de l'étudier et de la discuter. Toutefois, j'aurais cru que les deux Chambres l'examineraient en lui-même et indépendamment de toute préoccupation politique.

Ainsi que l'ont admis tous ceux qui ont pris part aux délibérations en cette enceinte et à la Chambre des Communes, le rapport exprime seulement l'opinion des membres distingués de la conférence; il ne lie aucunement les intéressés. Nous tenons du premier ministre et du ministre de la Justice qu'à l'ouverture des délibérations, nos délégués ont bien fait comprendre qu'ils se trouvaient là en qualité de représentants du Dominion du Canada, pour se consulter avec les représentants des autres dominions, et arrêter les conclusions auxquelles la conférence pourrait souscrire, puis, en faire rapport à ce Parlement, sans être aucunement autorisés à lier celui-ci.

J'admets que, si nous déposions simplement le rapport sur le bureau sans le discuter, on pourrait considérer plus tard que nous avons acquiescé aux sentiments ou aux opinions qu'il exprime. D'où il suit que nous devons prêter à ce document l'attention qu'il mérite.

Hier, la Chambre a écouté—avec plaisir, j'en suis certain—le clair exposé qu'a fait l'honorable leader. Cet exposé était dans la note voulue sous tous les rapports.

Quelqu'un a reproché au premier ministre d'avoir fait sa déclaration lorsque le ministre des Finances a invité la Chambre à se déclarer en comité des subsides, au lieu de proposer une motion déclarant que les Communes approuvaient les actes de la conférence, comme il